

**AUTORISATION MUNICIPALE D'ÉLIMINATION DE
DÉCHETS VERTS PAR LES PARTICULIERS
(à déposer au moins 48h avant la date prévue)**

Je soussigné :

Demeurant:

Téléphone :

Demande l'autorisation de brûler les déchets verts sur place en dérogation de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Période d'incinération : Du.....Au.....

(Pas d'incinération les week-end et jours fériés)

Adresse de l'incinération si différente de l'adresse ci-dessus :

Je pratiquerai cette incinération sous mon entière responsabilité.

Je m'engage à respecter les dispositions sécuritaires suivantes :

- Incinérer uniquement entre **11h et 15h30** durant les mois de **mars, avril, mai**.
Entre **10h et 16h30**, les **autres mois de l'année hors mois déjà interdits** vis-à-vis du risque incendie et périodes mobiles d'interdiction. Le volume à incinérer **ne doit en aucun cas dépasser 1 m³**.
- M'assurer que les végétaux soient secs,
- Absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage,
- Etre éloigné d'au moins 20 m des habitations des tiers et des voies ouvertes à la circulation publique,
- Respect des interdictions temporaires émises lors d'une période à risque sévère, très sévère ou exceptionnel (répondeur : 05/46/27/44/81)
- Vitesse du vent faible,
- Présence d'un moyen d'extinction approprié à proximité immédiate (arrosoir, tuyau d'arrosage, etc),
- Surveillance permanente jusqu'à extinction complète du foyer aux horaires indiqués.

Fait à

le.....

Signature du demandeur

M. Jacques LYS, Maire de la commune de Breuillet :

Accorde la dérogation demandée pour la période

Du.....au.....

Refuse la dérogation au motif suivant :.....

.....

Fait Ale

Cachet et signature du Maire ou de son représentant,